

<b>Zeitschrift:</b>	Journal suisse d'apiculture
<b>Herausgeber:</b>	Société romande d'apiculture
<b>Band:</b>	50 (1953)
<b>Heft:</b>	11
<b>Rubrik:</b>	Service des pesées des ruches ; Documentation étrangère

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

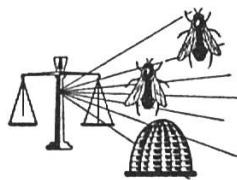
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Service des pesées des ruches

No	Alt.	Localité	Du 11 août au 10 octobre 1953
1	365	Aire Genève	— 1400 gr. En fin août une aug. inattendue de 200 gr.
2	378		— 500 gr.
3	406	Chêne-Thonex	
4	425	Porrentruy	
5	430	Bex I	En général couvert et brouillard.
7	440	Delémont	Bien reçu la balance. Merci.
8	445	Courrendlin	— 1200 gr. Félicitations pour l'entretien de la bascule S.A.R.
10	474	Territet	
11	481	Marnand	
12	500	Bex II	
13	505	Berlincourt	A quoi en est le mouvement d'horlogerie ?
14	531	La Rippe	
15	586	Senarcens	— 3700 gr. du 1er sept. au 15 oct. L'hivernage débute bien. Quelques heures de sortie presque chaque jour. Faibles apports de pollen.
16	590	Chailly-Lausanne	
17	595	La Vounaise	La mise en hivernage est terminée. Au début d'octobre apport de pollen.
18	622	Marly-le-Grand	L'hivernage a été bien préparé pendant ce bel automne. Les provisions de pollen sont en général faibles. Il faudra un printemps doux pour compenser cette situation.
19	650	Vuarrengel	
20	700	Villars Bourquin	
21	740	Carrouge	
22	729	Broc	
23	750	Saicourt JB	— 3000 gr. Fin d'une toute maigre saison.
24	750	Le Mouret Fg.	
25	760	Tavannes	
26	760	Chézard	— 350 gr. Automne plus favorable qu'en 1952.
27	772	Savagnier	
28	817	St-Imier	Votre lettre sera soumise au Comité.
29	890	Orsières	Votre balance est à renvoyer au préposé en port dû s.v.p.
30	1090	Ste-Croix	

No	Alt.	Localité	Du 11 août au 10 octobre 1953
31	1144	L'Etivaz	
32	1150	Les Caudreys Sépey	Année très déficitaire. La santé des colonies est bonne.
33	1272	La Manche	Hivernage sur du sirop. Les corps de ruches ne contenaient que 2 kg. de miel.
34	1378	Evolène	
35	391	Cointrin Genève	
36	398	Ecole cant. d'agr. Marcelin/Morges	
37	440	Ecole norm. filles Delémont	Temp. max. le 13.8. 28°; min. le 5.9. 9°. Pression max. le 7.9. 725 mm., min. le 21.8. 212 mm.
38	510	Ecole cant. d'agr., Châteauneuf	
39	638	Ecole cant. d'agr., Grangeneuve	Colonies nourries du 10 août au 12 sept.
40	825	Ecole cant. d'agr., Cernier	— 500 gr. Temp. max. 24°, min. 1°. Pluviomètre 131,8 mm.
41	925	Le Locle	Les ruches emmagasinent avec avidité le sirop.

A ce jour le matériel SAR de deux stations n'a pas été visité. Il entraîne trop de frais, nous trouverons une solution heureuse. A certains endroits le matériel est délaissé mais dans l'ensemble l'entretien peut être considéré comme excellent ou satisfaisant. Merci à tous les collaborateurs.

Fleurier, 19.10.53.

L. L.

N.-B. — Le service des pesées est suspendu jusqu'au 10 février 1954.

## DOCUMENTATION ÉTRANGÈRE

### Documentation sur l'importante question des insecticides (suite et fin)

#### *I. Parasites et antiparasitaires*

Bien mieux, dans une note toute récente, R. Longchamp, M. Roy et R. Gautheret ont établi sur des expériences nombreuses qu'un traitement des champs de blé par l'ester éthylique de l'acide 2-4 dichlorophénoxyacétique pouvait provoquer une augmentation notable de l'ergot. Des doses de ce produit, allant de 2 à 10 kilogrammes à l'hectare, appliquées en grand à Villaines-sous-Bois, à Réthel, à Gif, à Ablis, sur dix variétés de blés d'hiver, ont entraîné, quand ils intervenaient au cours de la montaison et non pas en son début ni lors de l'épiaison, une attaque sévère du *Claviceps purpurea*. Les variétés Bastard de Rimpau, Evolution et Vilmorin 23 ont été plus

particulièrement sensibles à cette action favorisant l'attaque parisitaire. Dans la région de Seigneley (Yonne), des cultivateurs ont signalé de leur côté l'apparition d'ergot dans des champs de blé dont le désherbage avait été réalisé à l'aide d'une préparation à base d'ester.

Ces faits rejoignent les observations qui ont prouvé d'autre part l'action favorisante qu'exerce l'acide 2-4 dichlorophenoxyacétique, employé pour l'essanvage<sup>1</sup> des champs de céréales, sur la pénétration de certains champignons parasites tels que *Cladosporium herbarum* et la rouille du blé (*Puccinia graminis*).

Mais il est des répercussions plus graves. Tout récemment, les auteurs ci-dessus ont encore montré que l'ester éthylique du 2-4 D, employé comme désherbant, offrait une action très nuancée selon les variétés de blé et que certaines parmi celles-ci en ressentaient de graves altérations pouvant provoquer, à la dose de 1,6 kg. à l'hectare, une chute de rendement de 40 pour cent, et, à 0,5 kg., une baisse de 20 pour cent encore (blé Flygia).

Les Américains, munis de moyens puissants dont l'incidence spectaculaire a pris une importance égale à l'action propre, élaboussent du haut de leurs avions les forêts des Etats-Unis en vue d'y détruire quelques insectes xylophages, mais la répercussion de cet épandage sur toutes les autres espèces associées, plantes et animaux, dans la formation sylvanique, n'a pas fait l'objet de préoccupations suffisantes. Les Belges eux-mêmes, en utilisant le même procédé mécanique pour détruire les Simulies au Congo, ont décimé la faune aquatiques, ses poissons, ses batraciens, ses insectes, qui normalement se nourrissent de ces hématophages. Or, de quoi dépend l'efficacité de telles applications ? De la dextérité de l'homme-robot qui en déclenche le mécanisme et du hasard d'un coup de vent qui va projeter loin du lieu désigné l'efficience meurtrière du produit mal dosé. Dans certain cas, ces applications, réalisées en grand sur de vastes aires de culture homogènes, ont conduit à d'indiscutables et heureux résultats. Mais dans des pays où l'agriculture est intensive, la propriété morcelée, les fermes serrées l'une près de l'autre sur un faible espace, comme il en est chez nous, vouloir appliquer les méthodes à large échelle, telles qu'on les a momentanément préconisées dans les vallées du Mississippi sur les Grands Lacs congolais, relève d'une aberration magistrale, j'entends d'une totale ignorance de la signification profonde des équilibres séculaires de la nature.

C'est pourtant ce que persistent à recommander des esprits entêtés qui jouissent malheureusement parfois d'une position administrative responsable. Ainsi s'explique pourquoi les conclusions tirées logiquement de ces dangereuses pratiques n'aient pu trouver encore en France leur pouvoir d'efficacité. J'entends que l'incompréhension de trop nombreux agriculteurs et la surdité de quelques hauts fonctionnaires ont conduit à tolérer et même encourager de dangereuses

---

<sup>1</sup> Destruction des sanves (nom vulgaire de la moutarde des champs).

extensions de ces méthodes. Il est aisé à certains esprits de clamer avec grandiloquence la nécessité d'appliquer aux épidémies et aux attaques de parasites animaux sur les cultures des méthodes nouvelles, et de railler ceux qui en montrent les inquiétantes incidences. Les arguments de ceux-là trouvent dans la nécessité d'un développement de l'agriculture et d'une lutte accrue contre les prédateurs un tremplin dressé au-devant des foules ignorantes et des politiciens non renseignés. Cependant, il y a peu de temps, une commission désignée par l'Académie d'Agriculture de France, et composée de personnalités dont la compétence et l'indépendance étaient indiscutables, rédigeait et proposait un texte qu'il nous paraît utile de reproduire.

Considérant, disait cette rédaction, la pullulation anormale de certains insectes et acariens, observés en France et dans différents pays étrangers, à la suite de certains traitements effectués aussi bien sur les étendues importantes que sur des surfaces limitées, notamment avec des insecticides organiques de synthèse appliqués par avion, hélicoptère, et autres moyens mécaniques puissants, considérant la destruction, résultant de traitement mal étudiés, d'insectes entomophages et d'insectes butineurs, uiles pour les pollinisations, nous proposons : 1. que les pouvoirs publics donnent suite aux avis déjà exprimés et notamment aux vœux 8, 9 et 10 de la Conférence technique internationale pour la protection de la nature réunie du 22 au 29 août 1949 à Lake Success, par lesquels ont été demandés le contrôle et la réglementation des antiparasitaires ; 2. qu'en particulier les traitements étendus, faits avec un outillage puissant et avec des insecticides dangereux pour les auxiliaires ne puissent avoir lieu sans étude préalable approfondie, dans des zones non cultivées ou *stations-refuges* telles que les clairières, les bois, les zones rivulaires et littorales, les montagnes, etc., et partout où la faune indigène et la végétation spontanée se sont conservées intactes.

Ce vœu n'a pu être définitivement adopté sous cette forme rigoureuse, mais les faits subsistent, et l'avenir, en précipitant les catastrophes trop fréquentes auxquelles conduisent les produits anti-parasitaires de synthèse, montrera une fois de plus que l'homme n'est que rarement capable de défendre l'intérêt général chaque fois que le sien propre lui paraît menacé.

*Communiqué par la Rédaction.*

Extrait de l'ouvrage *Destruction et Protection de la Nature*, par Roger Heim, de l'Académie des Sciences, directeur du Muséum National d'Histoire Naturelle, vice-président de l'Union Internationale pour la Protection de la Nature. (Librairie Armand Colin.)

## L'apiculture en Hollande

communiqué par la Légation royale des Pays-Bas,  
traduit par P. Zimmermann

Il y a quelques siècles, une grande partie du sol des Pays-Bas, surtout celui situé au centre et à l'est du pays, était formé par un terrain

sablonneux couvert de bruyères. A part diverses céréales, les paysans y cultivaient également beaucoup de sarrasin.

La Callune vulgaire (*Calluna vulgaris*), la bruyère à 4 angles (*Erica tetralix*) et le sarrasin (*Fagopyrum esculentum*) étant des plantes particulièrement mellifères, rien d'étonnant dès lors que dans beaucoup de petites exploitations agricoles le rucher n'ait formé une partie non négligeable du cheptel. Les sols argileux et marécageux qui s'étendent à l'ouest, le long de la mer, sont loin d'être aussi favorables pour les abeilles. C'est pourquoi l'apiculture n'a jamais pu s'y développer comme dans la région des landes.

Autrefois, le paysan cherchait à tirer toutes ses matières premières et ses ressources du voisinage immédiat de son exploitation, aussi l'apiculteur des landes consacrait-il les longues soirées d'hiver à la confection de ses paniers qui étaient en paille.

Plus tard, une grande partie des champs de bruyères furent défrichés, la culture du sarrasin abandonnée, mais les ruches s'y maintiennent malgré tout, ruches de plus en plus remplacées par des ruches modernes en bois. Ce défrichement progressif eut comme conséquence d'obliger les propriétaires d'abeilles à transporter, vers la fin de l'été, leurs colonies dans les régions à bruyères afin qu'elles bénéficient de cette source de nectar et de les ramener dès la floraison terminée. Ce déplacement de colonies est caractéristique pour l'apiculture hollandaise car dans aucun pays cette habitude n'est aussi répandue. C'est pourquoi, le paysan a besoin d'une ruche légère, bien aérée, solide et facilement transportable.

Au cours du siècle dernier, par suite de la disparition des champs de bruyères et de la culture du sarrasin, l'apiculture marqua un grand recul. Mais la Hollande possède une arboriculture fruitière prospère (cerises, prunes, poires, pommes, framboises, raisins de mars) qui a tendance à se développer de plus en plus. Lorsqu'on sut, il y a une cinquantaine d'années, que la production fruitière était fortement accrue par l'activité des abeilles, on se rendit compte que l'apiculture pouvait avoir pour le pays une autre importance que la simple production du miel et de la cire. Dès ce moment, le développement du rucher néerlandais suit une ligne ascendante.

(à suivre)



## LE JARDIN DE L'ABEILLE

### Du nectar au miel

Tandis qu'elle suce le nectar, l'abeille y mélange une sorte de salive élaborée par des glandes appropriées. Cette salive contient les deux enzymes vivantes : la diastase et l'invertase. Les enzymes, dits aussi ferment, sont des catalyseurs organiques, autrement dit des substances qui provoquent une modification dans la matière organique sans être modifiées elles-mêmes.